

Agen, lundi 25 juin 2012

DOSSIER DE PRESSE

Décision modificative n°1 Economie, Agriculture et Insertion

Economie : favoriser l'emploi

Contrat de projets territorial Fumélois - Villeneuvois

Depuis 2009, un travail partenarial a été engagé entre le Conseil général, la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, Fumel Communauté et l'agence Aquitaine développement innovation, afin d'élaborer un diagnostic territorial et de définir un plan d'actions concret permettant de favoriser le développement économique de ces secteurs.

Ce travail collaboratif était indispensable pour coordonner les actions des différents partenaires impliqués dans cette démarche, au service d'un bassin d'emplois dont les indicateurs socio-économiques font apparaître d'importantes mutations au cours des dernières années.

A noter que ce contrat de projets territorial est une première expérimentation par la Région Aquitaine. En effet, dans le cadre des Conférences des Exécutifs, elle souhaite menée des actions concertées concernant l'avenir des politiques contractuelles, sur les thématiques du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Au terme de ces mois de travail, il a donc été convenu d'axer le contrat de projets territorial autour de trois objectifs majeurs :

- stimuler l'innovation
- développer et améliorer l'accessibilité et la qualité des zones d'activité
- promouvoir le territoire.

De plus, le programme d'actions sera décliné, de façon prioritaire, autour de deux filières porteuses pour le développement du Fumélois et du Villeneuvois, à savoir la filière bio-agroalimentaire et la filière bois.

On note en effet, sur ce territoire, la présence de nombreux acteurs dans le domaine du bio-agroalimentaire, couvrant jusqu'à 90 % des éléments de la chaîne de valeur de cette filière. Plus de 200 exploitants agricoles recensés ont une activité pour tout ou partie dédiée au bio.

Concernant la filière bois, la présence d'un massif forestier denses, essentiellement sur le Fumélois est un atout de taille pour développer des activités autour du bois. Sans oublier la présence historique des Parquets Marty, repris par Tarkett, qui confère au territoire un savoir-faire majeur pour la transformation du bois, ou encore la récente plate-forme bois énergie, destinée à valoriser la ressource locale et à fournir de nouveaux déchets aux sylviculteurs du territoire.

Parmi les 15 actions recensées dans le contrat de projets territorial, on peut citer :

- la création d'un pôle artisanal
- le développement du Centre régional de reconversion technologique
- le développement de la plate-forme bois énergie...

Avance remboursable à Boncolac

L'entreprise Boncolac est spécialisée dans la production de pâtisseries et apéritifs surgelés. Son savoir-faire lui vaut d'être leader sur le marché traiteur, avec des produits innovants, renouvelés chaque année pour satisfaire sa clientèle. Son cœur de métier est la réalisation de pain de mie (pains surprises, assortiments, prêts à garnir), avec un procédé industriel automatisé innovant, à savoir la découpe par jet d'eau sous haute pression.

Aujourd'hui, l'enseigne Boncolac est implantée sur trois sites avec des usines de production à Bonloc (64), Saint-Médard d'Eyrans (33) et à Estillac (47 - Agropole). Au total, elle emploie 550 salariés, dont 110 sur le site de l'Agropole.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élève à plus de 100 M€, chiffre en perpétuelle hausse.

L'excellent développement de son marché a été freiné par la saturation de son outil lot-et-garonnais, dont la capacité industrielle a atteint ses limites, l'amenant même à refuser des commandes. C'est pourquoi **Boncolac a décidé de créer une unité de production agroalimentaire plus vaste (8 600 m²)**, portée par Agropole Entreprises. Ce bâtiment sera érigé sur l'extension de la zone, à savoir sur les terrains militaires désaffectés, et permettra de **trippler la production lot-et-garonnaise**. Ce projet s'accompagnera de la **création de 50 emplois supplémentaires en 2013**, en plus des 110 salariés actuels.

Conscient de l'intérêt de ce projet pour la filière agroalimentaire et pour le bassin d'emplois agenais, **le Conseil général a décidé d'accorder une avance remboursable d'1,2 M€** pour un montant total d'investissements évalué à 7,5 M€.

Plan marketing – Schéma de développement économique

Dans le cadre du Schéma de développement économique (SDE) adopté fin 2009, le Conseil général a élaboré un plan marketing économique afin de définir une identité unique et forte.

Autour de la marque ECO 47, il s'agit de faire la promotion du Lot-et-Garonne et de son potentiel économique. Ainsi, un site Internet www.eco47.fr a été créé il y a quelques mois. La création de ce portail de l'économie lot-et-garonnaise est le résultat d'une fructueuse collaboration du Conseil général, de nombreuses entreprises et de partenaires économiques locaux (chambres consulaires notamment).

Son vœu : mettre à la disposition des porteurs de projet de développement ou de création d'entreprise l'ensemble des informations facilitant leurs démarches. Il s'agit aussi de séduire les entrepreneurs en mettant en avant les atouts du département. Site ergonomique et moderne par excellence, www.eco47.fr regroupe toutes les informations économiques du département organisées selon différentes rubriques : « au coeur du Sud-Ouest », « les opportunités » et « à votre service », « memento des aides ». Il est également doté de différents outils. Les entrepreneurs peuvent ainsi, en seulement quelques clics, consulter la bourse de l'immobilier pour connaître les possibilités foncières ou encore la boîte à outils pour toute information d'ordre administratif ou juridique.

La promotion de l'économie lot-et-garonnaise est bâtie autour de cinq messages dits marketing :

- le Lot-et-Garonne est idéalement placé entre Bordeaux et Toulouse
- le Lot-et-Garonne est un choix de vie
- un tissu d'entreprises innovantes avec de réels savoir-faire et de vraies opportunités professionnelles existent en Lot-et-Garonne
- le vrai Sud-Ouest se trouve en Lot-et-Garonne
- dans le Lot-et-Garonne, tout est à portée de main !

Il est désormais nécessaire de **faire valoir ces atouts auprès des cibles identifiées**, toujours dans le cadre de ce plan marketing. Ainsi, les filières prioritaires identifiées dans le SDE sont :

- l'agroalimentaire
- l'agriculture amont (machinisme agricole, recherche sur les semences...)
- le travail des métaux, la métallurgie et la mécanique de précision
- le bois et les éco-matériaux
- l'aéronautique
- l'éco-construction
- la santé
- les énergies renouvelables.

Le réseau d'ambassadeurs Eco47, constitué d'une quarantaine de chefs d'entreprises (essentiellement de PME), a aussi un rôle majeur à jouer car ceux les plus à même de « vendre » le Lot-et-Garonne sont ceux qu'ils l'ont choisi !

Insertion : une meilleure coordination de tous les acteurs

Pacte territorial pour l'insertion

En mars dernier, le Conseil général a adopté le Programme départemental d'insertion, s'échelonnant sur la période 2012-2014. Compte tenu de l'évolution importante des bénéficiaires de minima sociaux, le budget alloué à ce PDI a été revu à la hausse par rapport au précédent. **Ainsi, pour la période, le budget du PDI s'élève ainsi à 8 M€ (contre 7,20 M€ pour le précédent PDI).**

Le PDI a mis en avant le manque de coordination entre tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'insertion. Pour pallier cette carence, le Conseil général lance aujourd'hui le Pacte territorial pour l'insertion, qui vise par conséquent à lier l'ensemble des acteurs de l'insertion, mais aussi de l'emploi et de la formation.

Ce pacte permet d'établir des partenariats en vue de l'application des actions prioritaires définies par le Département. Ces partenariats sont conclus avec les services de l'Etat (Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi), le Pôle Emploi, la Région, les Communautés d'agglomération d'Agen, du Grand Villeneuvois et de Val de Garonne.

Dans un souci de complémentarité et donc d'efficacité, le Pacte territorial de l'insertion fera converger l'offre de services des partenaires et dégagera les synergies nécessaires pour apporter des réponses individuelles et pertinentes aux bénéficiaires de minima sociaux, dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

En actant le rôle de chaque partenaire, le pacte permettra une meilleure lisibilité des actions de chacun, au profit des bénéficiaires du RSA.

Agriculture : l'eau au cœur des préoccupations

Politique départementale en matière d'hydraulique agricole

Dans les années à venir, l'eau devra être impérativement stockée en période hivernale, pour couvrir les besoins plus importants en période estivale, que ce soit pour l'agriculture, l'activité économique ou domestique. Ce stockage hivernal est indispensable en parallèle des actions d'adaptation de l'agriculture au changement climatique déjà entreprises sur notre département (plantations de haies, agriculture de précision...).

A l'occasion du vote de la politique agricole 2012-2020 en décembre dernier, le Conseil général a réaffirmé son soutien volontariste en matière d'hydraulique agricole. Il est structuré autour de :

- l'appui à la réhabilitation de retenues ou réseaux collectifs d'irrigation
- l'appui à la réalimentation des cours d'eau
- l'appui à l'agro-météorologie
- l'appui à la création de retenues individuelles.

Aujourd'hui, le département compte près de 100 projets de création de retenues individuelles. Le Conseil général, qui était jusque là le seul financeur de ces projets, a sollicité l'appui financier du Conseil régional afin qu'il intervienne à parité (financement jusqu'à 50%).

Une fois ce partenariat acquis, ce programme permettra de financer la plupart des projets et de conforter ainsi le stockage de la ressource en eau sur notre département.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général